

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>-----</p> <p>DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE</p>  <p>VILLE DE LANGOGNE</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>de la Commune de LANGOGNE</p> <p>-----</p> <p>Séance du LUNDI 05 OCTOBRE 2020</p>	<p><u>Conseillers municipaux (23 sièges) :</u></p> <p><i>En exercice : 23</i></p> <p><i>Présents : 21</i></p> <p><i>Excusé avec procuration : 1</i></p> <p><i>Absent non excusé : 1</i></p> <p><i>Votants : 22</i></p>
--	---	--

Date de la convocation : 29 septembre 2020

Date d'affichage de la délibération :

L'an deux mille vingt et le cinq octobre à dix-huit heures cinq minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué conformément aux articles L.2121-7 et L.2121-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'Ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle polyvalente de la commune (selon arrêté du Maire n°2020-083 du 2 juin 2020) sous la présidence de M. Marc OZIOL, Maire.

Présents : ALLE Olivier – BEAUD Marie-Josée - BLAES Guylène - BOYER Quentin - CASTANIER Pome - CHABALIER Francis - CHAZE Thierry - COLLANGE Jean-François - FOURNIER Virginie - GELLION Marie-Noëlle - MARTIN Rose-Marie - MÉJEAN David - OZIOL Marc - PÉRISSAGUET Liliane - PROUHEZE Henry - RENOUARD Patrick - SIRVIN Yannick - TRIOULIER Johanne - VENIER Christophe - VIALA Gérard.

Excusée ayant donné procuration : KREMPP Nahlia donne procuration à OZIOL Marc

Absent non excusé : L'HERMET Yvan

Après appel nominatif des conseillers et vérification du quorum, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Rose-Marie MARTIN est élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2020 - 073 : AFFAIRES GENERALES – TRANSPORTS –
MOTION POUR LE MAINTIEN DU TRAIN DE NUIT DU CEVENOL**

M. le Maire explique que le « collectif des Usagers des transports du Haut-Allier » et le « collectif Oui au Train de Nuit » ont envoyé un courrier dans lequel est exprimé le souhait de voir le retour des trains de nuit et l'amélioration des sanitaires dans les gares.

Il ressort des débats de ces collectifs :

- Que le retour du train de nuit Nîmes – Alès – Langogne – Langeac – Clermont-Ferrand est urgent pour le désenclavement de nos départements ;
- Que l'amélioration des toilettes, W.C. et douches est d'une extrême nécessité afin que le retour des trains de nuit se déroule dans les conditions sanitaires en vigueur.

Le Conseil municipal,

Considérant l'exposé de M. le maire, et après en avoir délibéré,

A l'unanimité, par vote à main levée :

DÉCIDE :

- De soutenir les initiatives du « collectif des Usagers des transports du Haut-Allier » et le « collectif Oui au Train de Nuit », et de demander solennellement au ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique chargé des transports, et au président de la SNCF :
 - Le retour de tous les trains de nuit et du train de nuit Nîmes – Alès – Langogne – Langeac – Clermont-Ferrand dans les plus brefs délais
 - La réouverture des douches dans les gares qui en sont équipées et / ou l'installation de douches temporaires
 - L'ouverture des toilettes dans toutes les gares à l'arrivée des trains de nuit
 - Une meilleure information des usagers lors de la réservation : « trains temporairement indisponibles » au lieu de « complets » quand ils ne le sont pas et une alerte réservation par courriel lors de la reprise de la réservation.
- De charger M. le maire de transmettre cette délibération aux collectifs suscités

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Extrait certifié conforme par M. le Maire

Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication

